Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260115-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 15 octobre, à 19 heures 30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 9 octobre 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Étaient présents : Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Absent excusé non représenté : Aymeric RENAUX.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

20260115 – Remplacement des radiateurs électriques des logements communaux – Choix de l'entreprise

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des radiateurs électriques existants dans les 13 logements communaux ;

Considérant la volonté de la commune d'améliorer le confort thermique des locataires et de permettre une meilleure maîtrise des consommations électriques ;

Considérant les devis présentés par les entreprises consultées ;

Considérant que l'offre de l'entreprise Amice Chauffage présente un coût compétitif et propose des équipements adaptés aux besoins des logements communaux ;

Considérant également la réactivité et la disponibilité de cette entreprise, permettant d'organiser les interventions dans des conditions satisfaisantes pour les locataires ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

le conseil municipal,

APPROUVE le remplacement des radiateurs électriques équipant les 13 logements communaux ;

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Amice Chauffage, pour un montant de 23 961,94 € HT, soit 26 507,81 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux ;

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260115-DE

Entreprise	Montant TTC
Amice Chauffage	26 507,81 €
HARZO	27 035,12 €
Tréhin Olivier	34 419,00 €

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

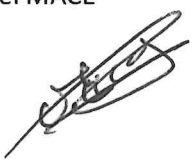
M. Joseph TEMPLIER s'est abstenu ; les autres votants se sont prononcés pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Le maire
Daniel COMMAULT



Le secrétaire de séance
Daniel MACÉ



signé le
29 10 2026